

## RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 1537/71 du Conseil, du 12 juillet 1971, modifiant le règlement (CEE) n° 204/69 établissant, pour certains produits agricoles exportés sous forme de marchandises ne relevant pas de l'annexe II du traité, les règles générales relatives à l'octroi des restitutions et les critères de fixation de leur montant

*(Journal officiel des Communautés européennes n° L 163 du 21 juillet 1971, page 1)*

Annexe I, position 29.16, ex VIII :

*Au lieu de* : « — Acide glycérique, acide glycolique, acide saccharonique, acide iso-saccharonique, acide hepta-saccharonique, leurs sels et leurs esters »

*Lire* : « — Acide glycérique, acide glycolique, acide saccharonique, acide iso-saccharonique, acide hepta-saccharique, leurs sels et leurs esters »

Annexe II, position 35.02 A II a) :

il y a lieu d'insérer, après cette position, la footnote « (9) » dans la rubrique « Œufs en coquilles »

---

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2397/71 du Conseil, du 8 novembre 1971, relatif aux aides susceptibles de faire l'objet d'un concours du Fonds social européen

*(Journal officiel des Communautés européennes n° L 249 du 10 novembre 1971)*

Page 58 deuxième visa :

*Au lieu de* : « article 4 »

*Lire* : « article 3 »

---

Rectificatif au règlement (CEE) n° 2732/71 du Conseil, du 20 décembre 1971, modifiant le règlement (CEE) n° 876/68 en ce qui concerne les ajustements à apporter, dans le secteur du lait et des produits laitiers, aux restitutions fixées à l'avance

*(Journal officiel des Communautés européennes n° L 282 du 23 décembre 1971)*

Page 21 :

Après le dernier visa ajouter « vu la proposition de la Commission, ».

---